



Demarche et preavis vu les menace et degration des relations

Par **Marc**, le **25/05/2010** à **00:10**

Bonjour,

je vous explique mon probleme.

ca fait 2 ans que je travail dans mon entreprise 2 jour par semaine de nuit le week end en job d apoint.

il y a un ans suite a un probleme de menage,ma "chere et tendre" m as mis a la porte,et a une perte d emploi j ai du trouver refuge assez rapidement et la mon patron qui avait de la place m a proposer de m heberger en echange d un ou 2 coup de main

Dans l urgence j ai accepter son offre n ayant aucune autre solution rapide et etant a la rue rapidement le coup de main c est transformer en plusieurs coup de main pour finir a faire plusieurs heure par semaines tous les jours (entre 2 et 3 heure minimum,pouvant aller jusqu a 8h) non remunerées, creation de support pub etc...en vue de pouvoir me retourner qd la situation est devenue hors de controle (revenu trop faible,21h mini par semaine non remunerée en echange d un 18m²) en plus de mes horaire week end ou toute les heure ne sont pas declarée (mais facile a prouvés) j ai decidé de devenir auto entrepreneur.des lors la situation vis a vis de mon patron c est tres vite degradée n'etant plus dispo 24/24 retrouvant une vie sociale (retrouver une copine,et donc je resortais me promener et voire du monde), devant accomplir des déplacements hors des horaire du "coup de mains" pour le bien de mon AE, entendant souvent la tu travail pour moi,c est grace a moi,et subissant des engueulades durant mon travail,pour finir dernièrement alors que celui ci etait legerement alcoolisé par me dire de partir me mettre dehors et me menacé de me tirer une balle ds la tete,et me poursuivre alors que je lui parlait calmement afin de me taper(chose qu il n a pas fait l ayant repousser facilement vu son etat).

je desirerai savoir quelle sont les recours possible preavis a donner etc..effectuant actuellement la mise en carton de mes affaire vu l etat que devienne nos relation et l ambiance qui se degrade vitesse grand V au travail (ds un établissement ouvert au publique et loisir).Sachant

que j ai toujours effectuer mon travail ds son entreprise de maniere professionnelle.
Merci de votre aide